

**La lutte contre le changement  
climatique,  
moteur de vos démarches de  
planification territoriale**

*30 novembre 2020*

***Les essentiels du webinaire***

**Le Club PLUi a organisé le 30 novembre 2020 un webinaire sur la lutte contre le changement climatique, moteur des démarches de planification territoriale, à l'attention de l'ensemble de ses membres et partenaires.** Cet événement était organisé à l'initiative :

- de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministère de la Transition Ecologique, qui pilote le Club PLUi depuis sa création en 2012 ;
- et de la Direction générale de l'Energie et du Climat (DGEC), du Ministère de la Transition Ecologique.

La lutte contre le changement climatique est au cœur des politiques publiques, articulant différentes échelles de gouvernance et mobilisant un jeu d'acteurs multiples. Les collectivités locales, qui ont un rôle majeur à jouer, sont en attente d'outils et de méthodes permettant une action publique plus performante en la matière. Grâce aux témoignages de divers territoires et d'acteurs institutionnels, l'objectif de ce webinaire est d'illustrer la façon dont la transition écologique et énergétique (TEE), enjeu transversal et pluridisciplinaire, peut être un moteur de dynamiques territoriales.

## En introduction

**Vincent Montrieux, Sous-directeur de la Qualité du cadre de Vie (DGALN - QV)**, s'est réjoui de réunir les membres du Club PLUi autour du thème de la lutte contre le changement climatique, et d'élargir ainsi le cercle des participants. Après avoir présenté le Club PLUi et remercié les services déconcentrés pour leur participation et la démultiplication du Club dans les territoires, le Cerema pour son implication forte ainsi que les partenaires (France urbaine, ADCF, AMF, FédéSCoT, FNAU) et les membres pour leur participation active et leur fidélité il a abordé **deux points d'actualité** :

- ☞ **L'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale (SCoT)**, qui renforce l'intégration de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ce changement dans les documents d'urbanisme en offrant aux SCoT la possibilité de tenir lieu de plan climat air énergie territorial (PCAET).
- ☞ **La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire**, qui reporte au 1<sup>er</sup> juillet 2021 la prise de compétence de plein droit en matière de plan local d'urbanisme (sauf nouvelle expression d'une minorité de blocage) pour les établissements publics de coopération intercommunale qui n'en seraient pas déjà dotés.

Vincent Montrieux a souligné la **transversalité des enjeux** en précisant que le changement climatique appelle un changement de modèle d'aménagement pour des villes et des territoires plus sobres, pour une atténuation des impacts environnementaux, une réflexion sur les modalités de transports, ...

Sur les enjeux liés à la lutte contre l'artificialisation des sols, réaffirmés notamment par la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), près de 7,5 milliards d'euros sont prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments et la relance de la construction durable dans le Plan de relance, et 300 millions d'euros pour le fonds friches.

Pour en savoir plus :

- vous pouvez retrouver l'intervention complète de Vincent Montrieux en replay sur le site Internet du club PLUi (partie 1/3) : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-webinaire-du-30-novembre-2020-la-lutte-contre-a665.html>

- sur l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/planification-territoriale-deux-ordonnances-publiees-suite-la-concertation-planifions-nos> et le dossier spécial sur le site « Outils de l'aménagement » (<http://outil2amenagement.cerema.fr/le-scot-modernise-ordonnance-du-17-juin-2020-r973.html>)
- sur le report de la prise de compétence PLUi de plein droit : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662> - article 7

**Aude Charrier, adjointe à la cheffe du département de lutte contre l'effet de serre et cheffe du bureau des politiques climat et atténuation (DGEC)**, a quant à elle rappelé la nécessaire mobilisation de tous pour mettre en œuvre l'accord de Paris (COP 21) en matière de lutte contre le dérèglement climatique et le travail en cours pour la mise en œuvre des propositions de la CCC pour le climat retenues par le Président de la République. Elle a présenté les documents de cadrage principaux de la politique climatique et énergétique française :

A l'échelle nationale :

- ☞ **La stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, feuille de route pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et parvenir à la neutralité carbone en 2050. La SNBC donne une trajectoire pour parvenir à cet objectif et donne une idée de ce que cela signifie : décarboner l'électricité, la chaleur, les carburants ; diviser par deux nos consommations d'énergie, stopper l'artificialisation nette sur notre territoire suffisamment tôt pour maintenir les capacités d'absorption du carbone de notre territoire, ...
- ☞ **La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, feuille de route sur les dix ans à venir, avec notamment des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables ;

La mobilisation des acteurs locaux est déterminante pour la SNBC : « il y a très peu d'actions de la SNBC qui peuvent être mises en place uniquement au niveau national, sans que rien ne soit fait au niveau local ».

A l'échelle locale :

- ☞ **Le plan climat air énergie territorial (PCAET)** et l'obligation, pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, d'élaborer un PCAET pour réduire les émissions de GES, mais aussi pour adapter le territoire aux effets du changement climatique.
- ☞ **Les documents d'urbanisme** : les outils d'urbanisme sont un levier pour réduire l'artificialisation des terres, agir sur les mobilités, agir sur les matériaux utilisés en matière de construction durable... Le PLUi est notamment une opportunité à saisir pleinement.

Aude Charrier pointe qu'au-delà du besoin de réduire les émissions de GES, apparaît déjà la nécessité d'adapter les territoires aux effets du changement climatique, celui-ci étant déjà à l'oeuvre.

**Emilie Bonnet-Derivière, cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie (DGALN)**, a souligné que l'urbanisme est un levier important pour mener à bien ces objectifs et rappelé l'ambition du séminaire :

- ☞ Sensibiliser à la territorialisation du changement climatique,
- ☞ Faire prendre conscience que l'urbanisme a une part à prendre dans ce changement,
- ☞ Identifier un panel d'outils dont les élus peuvent se saisir pleinement,
- ☞ Illustrer ses propos par quelques exemples de « bonnes pratiques ».

*Pour en savoir plus, vous pouvez accéder :*

- aux interventions d'Aude Charrier et Emilie Bonnet-Derivière sur le site du club PLUi (partie 1/3) : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-webinaire-du-30-novembre-2020-la-lutte-contre-a665.html>

- à la SNBC : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- à la PPE : <https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

## Pourquoi aborder la lutte contre le changement climatique à l'échelle territoriale?

**Marie Carrega, adjointe au Secrétaire général à l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)** a rappelé des chiffres et des faits essentiels pour mieux s'approprier les enjeux :

- ☞ **Le changement climatique est une réalité** dans le monde, y compris en France : deux fois plus d'épisodes caniculaires en France depuis les années 1980 que dans les années 1950, accélération de leur rythme, ...
- ☞ **Le changement climatique n'est pas un phénomène naturel**, il est dû à l'activité humaine ;
- ☞ **La politique climatique marche sur deux pieds** : en parallèle des actions d'**atténuation** du phénomène (limiter les émissions de GES), l'**adaptation** est indispensable : « *existe une inertie qui fait qu'on est parti pour plusieurs dizaines, certaines voire milliers d'années de changement, qui fait qu'on va devoir s'adapter, faire des changements majeurs dans nos façons de vivre* » ;
- ☞ **Les analyses et projections s'appuient sur des rapports d'experts** : au niveau international, le GIEC (constitué d'experts et non d'Etats, des rapports écrits par des chercheurs et relus par des chercheurs) ; au niveau français, l'ONERC, qui a fait l'exercice de déclinaison des modèles internationaux pour la France.

Sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNAC) : l'objectif est de préparer la France à une hausse des températures de 2° d'ici 2050. Il est important aussi d'avoir une territorialisation des actions d'atténuation du changement : 50 % des émissions de gaz à effet de serre dépendent de décisions au niveau des collectivités territoriales.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :*

- Le support de présentation de Marie Carrega :

[http://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/club\\_plui\\_30.11.20\\_onerc.pdf](http://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/club_plui_30.11.20_onerc.pdf)

- La présentation ministérielle sur l'adaptation au changement climatique (qui aborde aussi le PNAC) :

<https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique>

- Une présentation de l'ONERC sur les effets du changement climatique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc>

- Le centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique : <https://www.adaptation-changement-climatique.fr/>

**Bruno Magnier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement, et Stéphane Bonomi, responsable du service urbanisme (Grenoble Alpes Métropole)** ont illustré l'intégration locale des enjeux de l'adaptation au changement climatique avec la stratégie intégrée, multi-scalaire et multi-thématique développées par la collectivité de Grenoble Alpes métropole. En 2005, Grenoble a été la première métropole française à se doter d'un plan climat.

Après la fusion des intercommunalités (passage à 49 communes) et l'approbation du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise en 2014, 2015-2016 marquent un tournant pour la nouvelle intercommunalité :

L'enjeu majeur du mandat 2014-2015 était le PLUi, avec une majorité de communes couvertes par des POS (plan d'occupation des sols). Ce fut un mandat de construction de toutes les grandes politiques par les documents cadres : période de révision du programme local de l'habitat [PLH], plan local d'urbanisme

intercommunal [PLUi], plan de déplacements urbains [PDU], schéma directeur de l'énergie, plan climat air énergie métropolitain [PCAEM], ... La conduite conjointe et coordonnée de tous ces documents a permis d'innover le changement climatique dans tous ces documents.

**Au niveau du PLUi**, le changement climatique et la transition énergétique constituent un des trois objectifs stratégiques du plan d'aménagement et de développement durables (PADD). Parmi les mesures phares, le PLUi de Grenoble Alpes métropole a :

- ☐ Rendu environ 15 ha aux espaces naturels et agricoles,
- ☐ Intégré une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la qualité de l'air et une sur le paysage et la biodiversité,
- ☐ Prévu un coefficient de végétalisation et de pleine terre sur toutes zones (y compris agricoles),
- ☐ Mené un travail sur les toitures végétalisées, sur les énergies et les obligations relative à la production d'énergies renouvelables, ...

**Le plan climat air énergie** métropolitain (PCAEM), révisé en 2018 et approuvé en 2019, s'est appuyé largement sur les réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Réciproquement, la collectivité a, lorsque c'était possible, intégré dans les dispositions opposables aux autorisations d'urbanisme du PLUi les outils les plus opérationnels possibles en matière d'air, d'énergie et de climat.

C'est moins le plan climat que les **documents élaborés en parallèle, dont le plan de déplacements urbains (PDU)**, qui ont fait la politique sur l'adaptation au changement climatique. A titre d'illustration, la question des risques et de la résilience s'est traduit dans ensemble des docs, PDU compris :

## ARTICULATION DES LEVIERS & DES ÉCHELLES - ILLUSTRATIONS

### Risques et résilience

#### PLUI

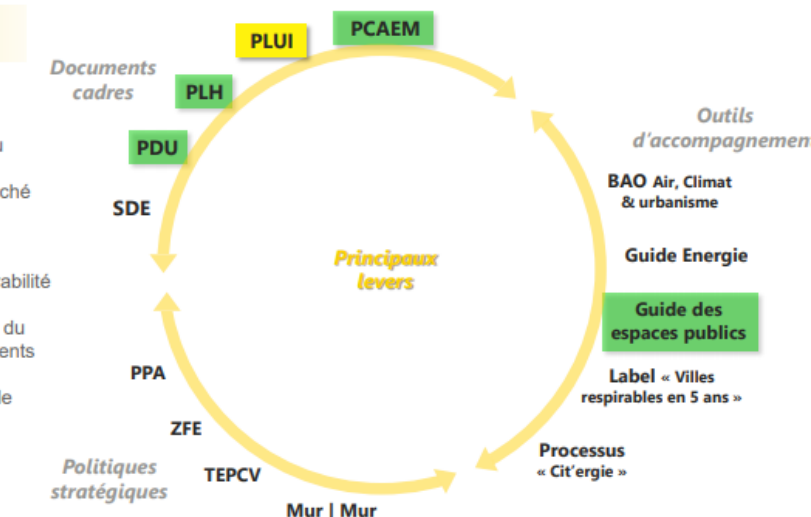
- Une OAP « Risques et résilience »
- Un Règlement risque intégré au sein du règlement PLUI pour les communes ne disposant pas de PPR approuvé ou touché par un porté à connaissance de l'Etat

#### PCAEM

- Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du territoire liée aux risques naturels
- Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur les événements pluvieux intenses
- Analyser les vulnérabilités induites par le risque inondation sur les réseaux
- Réaliser un guide de la construction résiliente en zones constructibles à risques,...

#### PLH

- Des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Des zones d'exceptions peuvent être définies afin de permettre la réalisation de projets particulièrement importants pour la Métropole



#### PDU

- Soutenabilité des solutions au regard des contraintes, des risques naturels et des opportunités liées aux infrastructures, aux contextes urbains traversés et à la vulnérabilité énergétique des ménages potentiellement desservis

#### Guide des espaces publics

- Cap 2030 : ¼ de la surface d'aménagement sera de pleine terre, perméable pour infiltrer et valoriser les eaux pluviales, favoriser notamment la gestion du risque lié à l'eau

13

En matière d'évaluation et de perspectives, des pistes de réflexion apparaissent sur la mise en place de la nouvelle réglementation thermique (RT 2021) ou sur des éléments d'architecture favorable au bioclimatique (au niveau du PLUi), sur une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) air, énergie, climat. Surtout, avoir des indicateurs de suivi est indispensable, au de la complexité du PLUi, de sa mise en œuvre et de la mesure de l'atteinte des objectifs qu'il a fixé. La collectivité travaille également sur des outils d'accompagnement des pétitionnaires et des porteurs de projets.

*Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver :*

- La présentation de Grenoble Alpes métropole sur le site Internet du club PLUi (avec notamment d'autres illustrations thématiques sur la complémentarité des différents documents) : [http://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/club\\_plui\\_30.11.20\\_grenoble\\_alpes\\_metropole.pdf](http://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/club_plui_30.11.20_grenoble_alpes_metropole.pdf),
- Le PLUi de Grenoble Alpes métropole sur le site de la collectivité : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/644-le-plui.htm>,
- Le même PLUi sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- La présentation du PCAEM de Grenoble Alpes métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/463-plan-air-energie-climat.htm>

## Table-ronde : La transition énergétique, levier de la lutte contre le changement climatique et moteur de dynamique territoriale

Animée par **Guennolé Poix**, chargé de mission au Commissariat général au développement durable (CGDD), cette table-ronde a bénéficié des regards croisés de :

- ☞ **Delphine Mazabrad**, responsable du pôle institutionnel, juridique et fiscal, AMORCE
- ☞ **Anne Hébert**, Vice-présidente de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, Maire de Marchésieux, Vice-présidente du Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin
- ☞ **Michel Heinrich**, Président de la Fédération nationale des SCoT, Président de la communauté d'agglomération d'Epinal, Président du syndicat mixte en charge du SCoT des Vosges Centrales
- ☞ **Camille Bachet**, chargée de mission planification, et **Fanny Testu**, chargée des affaires juridiques, communauté de communes du Thouarsais.

En préambule, Guennolé Poix rappelle que le changement climatique touche également **le champ du social** : un raisonnement en silo sur le sujet de la transition énergétique est à écarter. Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont un volet très fort sur la transition écologique et énergétique. Le début de mandature du bloc communal et intercommunal doit être l'occasion de poursuivre ou de lancer les politiques de transitions écologique et énergétique, préoccupation majeur pour un nombre croissant de citoyens.

- L'élément déclencheur : quel élément a amené le territoire à s'intéresser et se lancer dans le sujet de la transition énergétique ?

Pour **Anne Hébert**, sur le territoire Côte Ouest Centre Manche, **l'agenda 21** a été l'élément déclencheur : « Je n'aurais pas cru que cela puisse aussi bien marcher, cette démarche d'agenda 21 ». Grâce au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin et à la Région, financé par la Région et l'Ademe, la mise en place de la démarche complète d'agenda 21 a permis à la collectivité de prendre conscience de l'impérieux besoin de réfléchir à la consommation d'espace, « même si sur un territoire rural l'espace paraît infini ». Une des premières actions en lien avec l'agenda 21 a été la prescription d'un PLUi, suivi par un engagement dans l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Pour **Michel Heinrich**, sur le territoire des Vosges Centrales, le déclencheur a été le **plan climat** bouclé en 2009 : les études effectuées dans ce cadre ont révélé le potentiel du territoire en matière de production d'énergies renouvelables, pour couvrir les besoins en électricité et production de chaleur. Il a également fait effectuer un **voyage d'études aux élus** sur un territoire plus avancé en la matière d'énergies, ce qui a beaucoup aidé à déclencher d'adhésion des élus au projet (vu les similitudes des territoires en termes de ressources, des constructions exemplaires vues, ...).

Pour **Camille Bachet**, le territoire du Thouarsais avait déjà mené quelques expérimentations dès les années 1980 sur les énergies renouvelables. Mais c'est le **projet TIPER** (2005) qui a été l'élément clé, la première affirmation des élus car ce projet a permis de combiner développement économique et transition énergétique (projet de technologies innovantes de production d'énergies renouvelables, reconversion d'un ancien site militaire).

Pour **Delphine Mazabrad**, AMORCE, association de collectivités et d'acteurs locaux qui travaille sur les déchets, l'énergie, les réseaux de chaleur et l'eau, est née de l'idée d'élus qui voulaient exploiter la chaleur sortant de leur usine de **déchets**. Le lien avec les documents d'urbanisme s'est tissé par la suite, par les biais

des **services « énergie » des collectivités**, les services urbanisme les sollicitant sur l'intégration des enjeux énergétiques dans le PLU. Le déclic sur les énergies dans une collectivité peut venir de plusieurs sources (un élu, un service technique, ...).

- La modernisation des SCoT : une fenêtre d'opportunité pour se lancer dans la transition énergétique ?

Pour **Michel Heinrich**, Président de la Fédération nationale des SCoT, l'ordonnance de modernisation des SCoT confirme le **rôle intégrateur des SCoT** entre PLU(i) et SRADDET. Ceci dit, il est difficile d'avoir une vision précise et pointue de ce que font les SCoT dans leur ensemble. L'étude en cours par la Fédération sur **la mise en œuvre des SCoT** sera un atout supplémentaire pour travailler à l'atteinte d'objectifs pertinents et ambitieux liés au changement climatique, à l'autonomie énergétique, ... Cet apport et le parangonnage permettra de créer une dynamique.

A l'échelle du SCoT des Vosges Centrales, Michel Heinrich a témoigné du fait que l'idée de **d'autonomie énergétique** avait constitué un thème très fédérateur.

- Quels soutiens utiles (financements, autres acteurs...) dans cette démarche ?

Pour **Anne Hébert**, c'est grâce à **l'ingénierie du PNR** que des impulsions ont pu être données (en faveur des démarches d'agenda 21, de zones de développement éolien, des démarches de transition énergétique) : « sans cette ingénierie un peu spécialisée qui a une vision assez ouverte, on n'aurait pas osé peut-être (d'abord on n'aurait peut-être même pas pu) oser » financer, faire le montage, ... ».

**Michel Heinrich**, notamment, souligne l'effet levier de **la labellisation et des moyens déployés dans le cadre de l'AAP national TEPCV** pour démarrer nombre d'opérations (sur la mobilité, les économies d'énergies, les réseaux de chaleur, l'éclairage public, l'éco-construction, ...).

**Fanny Testu** indique que le Thouarsais a eu l'avantage d'élaborer le SCoT, le PLUi et le PCAET de manière concomitante, avec une gouvernance commune (travail sur un même territoire et avec possibilité de bien dérouler les débats du projet stratégique du SCoT jusqu'à sa déclinaison à la parcelle dans le PLUi). La collectivité a travaillé avec **l'agence d'urbanisme** d'Angers pour le diagnostic et une partie du PADD du SCoT, l'écriture du SCoT. Le PLUi a quant à lui été élaboré **en régie**.

La démarche sur la transition énergétique a bénéficié de beaucoup de soutiens (y compris via l'appel à projet PLUi innovants, le plan paysage...) et d'un lien très fort **entre techniciens et élus**.

- Quelle gouvernance et quelle concertation pour embarquer les élus et les habitants dans la transition énergétique ?

Pour **Anne Hébert**, avec la fusion des anciens EPCI sur le territoire Côte Ouest Centre Manche, un premier travail visait à **harmoniser les connaissances** de l'ensemble des communes. Du fait de **l'importance d'embarquer les communes et les acteurs de l'intercommunalité**, l'agenda 2030 et le plan climat ont mis l'accent sur la participation des communes, mais aussi des citoyens, sur la définition de la stratégie du plan climat et des actions (actions et outils d'animations, groupes de travail, éco-agents pour démontrer l'exemplarité des territoires...).

Pour **Fanny Testu**, compte-tenu du succès limité des réunions de concertation en territoire rural, le Thouarsais a **innové** en organisant des rando-SCoT, des rando-PLUi, des ateliers thématiques (dont un sur les énergies renouvelables) pour faciliter l'échange amont entre différents acteurs (notamment les pro et anti-éoliens), sortie bus via le plan de paysage (sur l'impact des énergies renouvelables sur le paysage), etc.



Pour **Michel Heinrich**, la réunion « classique » ne produisant pas les effets escomptés, il faut effectivement imaginer d'autres processus. Mais certains projets éoliens peuvent aussi tomber du fait des **conflits avec les communes voisines** pour accueillir les énergies renouvelables. Sur les Vosges centrales, il y a ainsi l'ambition de créer une **société de projets** (notamment pour plusieurs projets éoliens), en envisageant d'y faire entrer des communes voisines, mais aussi de faire entrer des particuliers dans le capital de la société.

Outre ce type de sociétés, **Delphine Mazabrad** évoque aussi le **grand atlas de l'énergie** du SCoT du Grand Chambéry qui, dans la transition énergétique et écologique, aborde les coûts sociaux mais aussi le coût de l'habitat (rapprochement des enjeux emploi, social et transition). Cette **dimension sociale et économique** permet d'emporter certains élus moins convaincus du bien-fondé du sujet.

*- Quels éléments facilitateurs, quels écueils ou quelles difficultés ?*

Témoins	Éléments facilitant la démarche	Écueils ou difficultés rencontré(e)s
<b>Anne Hébert</b>	- l'ingénierie de départ, qui a permis d'engager cette démarche.	- un niveau hétérogène d'engagement, nécessitant de déployer pas mal de stratégie pour faire patienter ceux qui souhaiteraient aller plus loin et embarquer ceux qui traînent des pieds.
<b>Michel Heinrich</b>	- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT (sur les objectifs SCoT) et le travail d'accompagnement du SCoT (qui a fourni un profil énergétique à chaque territoire)	- à travailler : l'évaluation
<b>Camille Bachet</b>	- Un SCoT et un PLUi menés conjointement et à la même échelle.	- Pas assez de recul sur ce point (PLUi approuvé récemment), notamment sur le zonage spécifique en zones agricole A et naturel N sur les volets éolien et photovoltaïque
<b>Delphine Mazabrad</b>	- Des territoires qui se lancent et qui en inspirent d'autres	- Les limites du dialogue, l'urbaniste et l'énergéticien ne se comprenant pas toujours - Le temps de la réalisation (10-12 ans) : accepter que les résultats n'arrivent pas très rapidement - La difficulté de mesurer l'atteinte des objectifs fixés

*Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver :*

- Le replay de cette table-ronde (partie 2/3) : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-webinaire-du-30-novembre-2020-la-lutte-contre-a665.html>

- Le site de la Fédération nationale des SCoT : <https://www.fedescot.org>

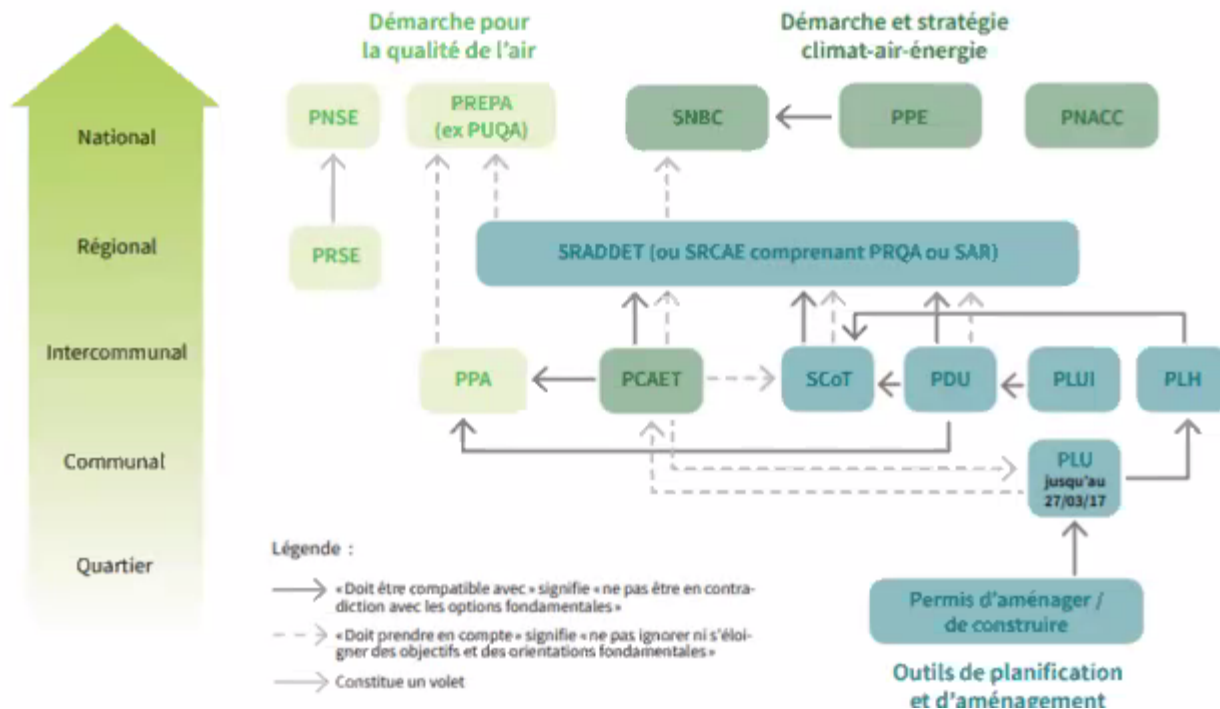
- Le site de l'association AMORCE : <https://amorce.asso.fr>
- Le site du SCoT des Vosges centrales (SCoT, Plan climat...) : <https://www.scot-vosges-centrales.fr/>
- Le guide de l'élu pour la transition énergétique sur le site Internet du SCoT des Vosges centrales : [https://www.scot-vosges-centrales.fr/fichiers/page/Guide\\_TEPOS\\_SCOT\\_2016\\_VF.pdf](https://www.scot-vosges-centrales.fr/fichiers/page/Guide_TEPOS_SCOT_2016_VF.pdf)
- Le site de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (PLUi, PCAET...) : <https://www.cocm.fr>
- Le site de la communauté de communes du Thouarsais (PCAET, TEPOS, urbanisme) : <https://www.thouars-communaute.fr>

## Quels leviers et outils mobiliser dans la lutte contre le changement climatique ?

*Etat des lieux des démarches et de leur imbrication pour porter la lutte contre le changement climatique dans les stratégies de projets de territoires*

**Eric Vésine, chef du service des politiques territoriales à l'ADEME**, a présenté différents types de dispositifs mobilisables dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, notamment **les documents de planification** et les liens qu'ils peuvent entretenir entre eux (voir schéma ci-après, avec quelques ajustements à faire). Pour les liens entre ces documents, la notion de prise en compte et de mise en compatibilité sont parfois compliquées à appréhender et à mettre en œuvre car tous les timings des documents concernés ne sont pas forcément bien articulés.

### → AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION



Outre ces documents, **d'autres outils** existent qui contribuent à la lutte contre le changement climatique à leur échelle (voir tableau ci-dessous, les sigles en italiques correspondant aux démarches plus anciennes) :

	Européen	National	Régional	Local
<b>Réglementaire</b>		SNBC PPE PNACC	SRADDET	SCOT PCAET PLUi...
<b>Volontaire Etat</b>		<i>TEPCV, ZDZG</i> CTE puis CRTE		
<b>Volontaire (hors Etat)</b>	Convention des Maires	Programmes Cit'ergie et ECi	TRI, REPOS...	TEPOS, COTRI, TER...

Pour les collectivités, ce paysage foisonnant de dispositifs peut induire une nécessité de rationalisation des outils et démarches territoriales, chacun(es) pouvant avoir des ambitions et des sources différentes. Il a souligné l'importance d'avoir une dynamique de territoires avec des moyens de gouvernance, d'actions, de coordination forts.

**Parmi les démarches non réglementaires**, Eric Vésine a plus particulièrement évoqué deux programmes d'accompagnement et de reconnaissance des collectivités :

- ▮ **Cit'ergie**, un programme de management et de labellisation à destination des collectivités pour la mise en œuvre d'orientations ambitieuses en matière d'air, d'énergie et de climat. Ce programme comprend six domaines d'action :
  - Planification du développement territorial,
  - Patrimoine de la collectivité,
  - Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
  - Mobilité
  - Organisation interne
  - Communication, coopération
- ▮ **ECi (économie circulaire)**, un programme plus axé sur l'économie circulaire avec plusieurs axes :
  - Un axe politique : stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire ;
  - Des axes techniques : réduction collective et valorisation des déchets ; déploiement d'une économie circulaire dans les territoires ;
  - Un axe sur les moyens (outils financiers, coopération et engagement).

L'ADEME met à disposition sur Internet des référentiels d'actions et de nombreux éléments utiles sur ce type d'outils et les enjeux thématiques associés.

**Emmanuel Thibier, pôle Aménagement des Villes et des Territoires (ADEME)** a présenté le **Club STEP : synergie pour la transition énergétique par la planification**. Impulsé par l'ADEME pour faciliter l'accompagnement des collectivités sur les enjeux air – énergie - climat, ce Club fédère des

partenaires porteurs de politiques publiques et relais d'ingénierie (FNAU, Cerema, CAUE, AMORCE, réseau RARE, ...). Il est à la fois un lieu de partage d'informations et d'expériences, une plateforme d'animation et de coordination et un acteur central de la capitalisation, co-production et valorisation des ressources à destination des collectivités territoriales.

**Ses publications** portent par exemple sur les indicateurs territoriaux « air – énergie - climat », les enseignements et sources d'inspiration pour les collectivités dans l'usage de données énergétiques locales, etc.

*Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver :*

- Le replay (partie 3/3) : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-webinaire-du-30-novembre-2020-la-lutte-contre-a665.html>.
- Le site de l'Ademe (<https://www.ademe.fr>)
- La présentation de Cit'ergie : <https://citergie.ademe.fr/presentation-de-citergie/>
- La présentation de ECi : <https://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel-old>
- La dernière publication du Club STEP : <https://www.ademe.fr/indicateurs-territoriaux-climat-air-energie-lesquels-choisir-comment-utiliser>

*Clim'urba et GES-URBA : quels outils méthodologiques pour favoriser le dialogue territorial et s'accorder sur des orientations air-énergie-climat pour le territoire ? Quels outils pour démontrer l'utilité du document d'urbanisme en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?*

Le Cerema propose la présentation d'applications complémentaires, pour faciliter l'intégration des enjeux « air – énergie - climat » :

- ☞ Clim'urba, outil d'ordre qualitatif qui permet de balayer l'ensemble des leviers à disposition des auteurs de document d'urbanisme
- ☞ GES-URBA.

### **François Pierron, chargé d'études Ville durable au Cerema (DTER Est :**

Clim'Urba est un outil d'accompagnement assez **souple d'aide à la décision** pour les collectivités en matière de SCoT et de PLU(i) au regard des enjeux « air – énergie - climat ». Sa capacité d'intervention couvre tous les **jalons de la procédure** d'élaboration ou de révision d'un document de planification territoriale.

Il permet à la fois une **approche thématique** (aménagement – urbanisme, transports – mobilité, bâtiment...) et une **approche par effet** escompté de la mise en œuvre du document d'urbanisme (sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre...). La souplesse de l'outil tient notamment à **une organisation à tiroirs, qui s'adapte** en fonction du temps et des moyens que la collectivité entend consacrer à l'outil. Pour chacun des leviers mobilisables par le document d'urbanisme, le Cerema a référencé les articles du code de l'urbanisme qui s'y rapportent et les **exemples** capitalisés. L'utilisation de l'outil peut notamment :

- ☞ Faciliter les échanges (mettre les partenaires autour de la table, discuter),
- ☞ Aider à l'animation, la capitalisation,
- ☞ Appuyer les actions de pilotage du projet...

- ☞ Faciliter l'auto-évaluation du document d'urbanisme, ou encore permettre d'évaluer l'écart entre ambitions de départ et les dispositions au moment de l'approbation.
- ☞ Faciliter l'articulation avec les autres documents de planification (PCAET, ...)

**Fabienne Marseille, Directrice de projet GES Urba, Sols et Aménagement, Cerema (DTec Territoires et Ville),**

Second outil Cerema présenté ici dans domaine énergie-climat, GES-URBA permet **une quantification des ambitions** selon les thématiques identiques à celles présentes dans Clim'urba (consommation d'énergie, émission de GES...).

L'outil permet de travailler selon une **approche globale ou par pôle du territoire**. Pour chaque scénario, l'application génère des **bilans** de consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre. Les résultats permettent d'identifier les impacts des choix réalisés sur les émissions de GES et les consommations énergétiques. GES Urba peut notamment servir aux échanges entre élus et autres acteurs : il peut également permettre de « tester » les orientations du PCAET dans le domaine de la planification urbaine, d'évaluer l'impact des choix faits en matière d'énergie et/ou climat et d'en rendre compte dans évaluation environnementale.

Cette application permet de s'intéresser aux bâtiments tertiaires, à l'impact des constructions en renouvellement ou en extension (impact de l'artificialisation des sols, etc.). Les interactions étant multiples entre ces différentes hypothèses, l'idée est ici de **croiser ces différentes hypothèses** pour une approche globale du territoire (par exemple, quand on travaille sur mobilité, GES urba rappelle les hypothèses de développement de logements). Des **aides en ligne** sont aussi proposées pour éclairer les différents leviers qui vont pouvoir être mobilisés. Des **aides plus fines** sont possibles sur la collecte de données, la compréhension des questions, l'exploitation des résultats.

L'application GES Urba est **disponible en ligne gratuitement**. Sa diffusion a démarré il y a au second semestre 2020, avec un **accompagnement** sur 2-3 territoires pilotes dans le cadre de l'AMI planification bas carbone. Fabienne Marseille propose aux collectivités désireuses de tester GES Urba de se manifester auprès du Cerema.

*Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver :*

- le replay (partie 3/3) et les diaporamas associés sur le site Internet du club PLUi : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-webinaire-du-30-novembre-2020-la-lutte-contre-a665.html>.
- sur GES urba : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/evaluer-impact-projets-amenagement-consommations-GES>
- et sur Clim'Urba : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/clim-urba-outil-au-service-planification-prise-compte-du>

## En conclusion,

**Sandrine Dretz, cheffe de projet "Réseaux et planification" (DGALN)** qui anime le Club PLUi, retient en particulier de ces différentes interventions :

- ☞ Une **mobilisation à toutes les échelles** de temps, spatiales, dans une vision intégratrice,
- ☞ Le fait que le changement climatique n'est pas une idée reçue mais **une réalité**,

- ☞ La nécessité de **parler ensemble** et de parler **le même langage** pour faciliter l'imbrication des enjeux « air – énergie – climat » et de la planification urbaine,
- ☞ L'idée que la lutte contre le changement climatique peut devenir le **centre du projet** de territoire,
- ☞ La **multiplicité des leviers** mobilisables : autour de ces enjeux, il y a différents niveaux de prise en compte et de compatibilité (hiérarchie des normes), mais aussi des outils de mise en œuvre opérationnels, juridiques ou financiers,
- ☞ La nécessité d'une **ingénierie** (dans la collectivité ou à côté),
- ☞ Le fait qu'une **gouvernance** forte et **l'association le plus en amont possible** des acteurs du territoire sont essentiels au projet

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
Ministère de la Transition écologique

DGALN/DHUP/QV3 - bureau de la planification urbaine, rurale et du cadre de vie

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des productions du Club PLUi sur le site internet dédié :  
<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/>

Pour adhérer au Club : club-plui@developpement-durable.gouv.fr